



La Drysienne

Lettre aux habitants de Dry



Des nichoirs dans notre commune

L'installation de nichoirs dans la commune de Dry est une initiative louable du Conseil Municipal des Enfants visant à sensibiliser les jeunes et les citoyens aux oiseaux communs. Cette action est non seulement bénéfique pour les oiseaux, mais elle permet également d'offrir des lieux d'observation à l'ensemble des habitants de la commune.

Où sont-ils ?

Dans la cour de l'école élémentaire, proche de la zone de loisirs, dans le sapin à proximité de l'école maternelle ou encore près du monument aux morts..., au total 10 nichoirs ont été installés à Dry. Ils peuvent accueillir une variété d'oiseaux communs tels que les mésanges, les rouge-gorges, les moineaux ou les huppés fasciées.



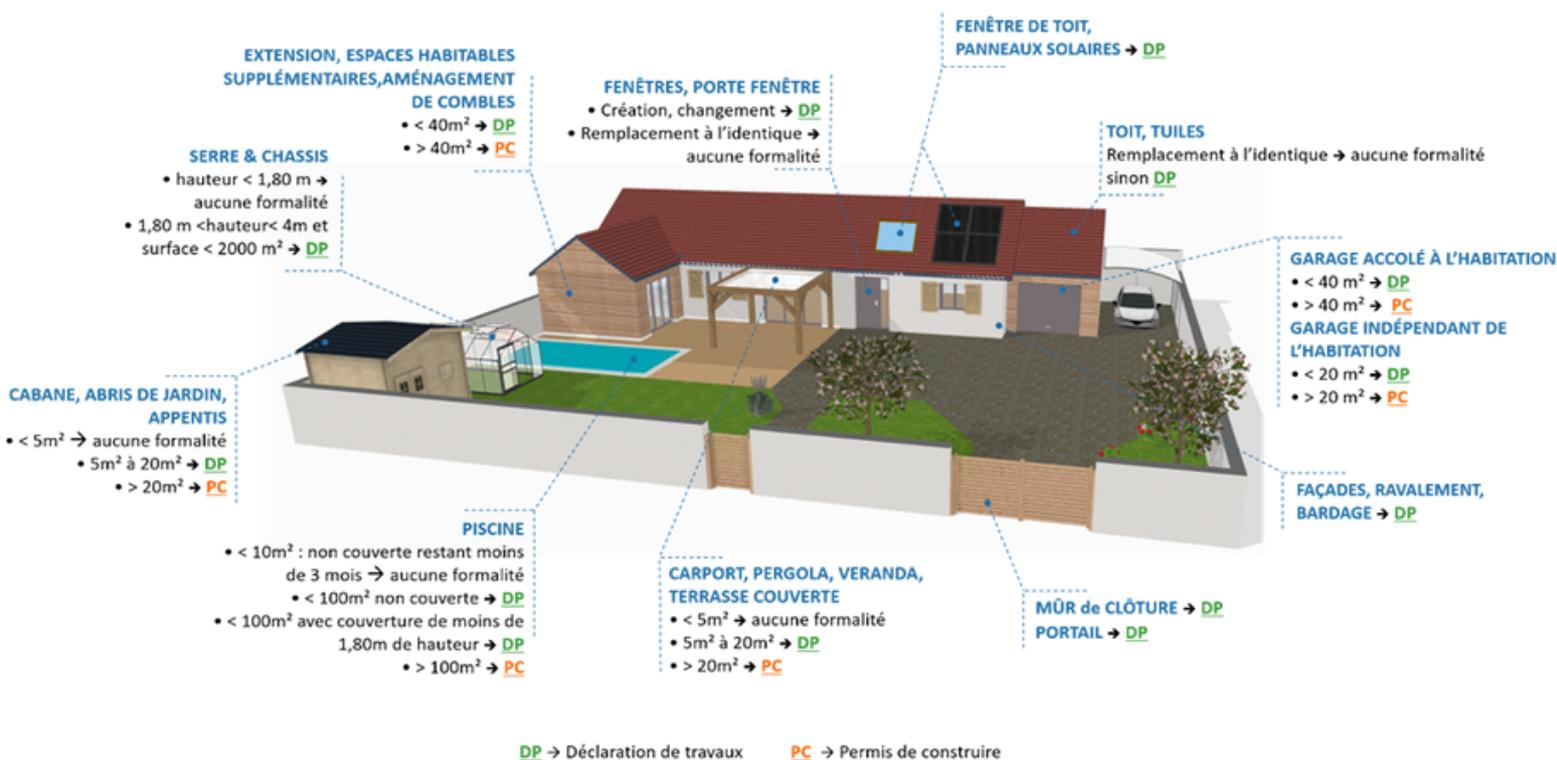
D'où viennent-ils ?

Les nichoirs ont été achetés auprès de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Chaque conseiller a choisi un modèle aux dimensions, formes et ouvertures d'entrée variées qui conviennent à différentes espèces d'oiseaux. L'achat de nichoirs auprès de la LPO est une excellente manière de soutenir leur travail de préservation des oiseaux et de promouvoir leur mission.

L'urbanisme à Dry

VOUS AVEZ UN PROJET D'URBANISME SUR DRY ?

Vous ne savez pas si vous devez déposer un permis de construire (PC) ou une déclaration préalable de travaux (DP), voici un schéma synthétique pour vous aider à répondre à cette question :



COMMENT RÉALISER VOTRE DÉMARCHÉ D'URBANISME ?

Vous avez 2 possibilités pour déposer votre demande :

- déposer votre dossier format « papier » en mairie
- déposer votre dossier format « numérique » sur le GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme) via le lien suivant :

<https://www.ccterresduvaldeloire.fr/guichet-numerique-des-autorisations-durbanisme-gnau/>

Si vous avez un doute ou des questions ?

Contactez la mairie avant d'entreprendre vos démarches.

Nous pourrons également vous renseigner sur la faisabilité de votre projet en fonction du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Contacts :

@ : urbanisme@mairie-dry.fr

Tél : 02 38 45 71 07

Rendez-vous possible les samedis matins en mairie



Dépôts sauvages

Régulièrement des articles paraissent dans les journaux locaux concernant les dépôts sauvages de plus en plus nombreux dans les communes du Loiret et d'ailleurs. Dry n'échappe malheureusement pas à ce problème et nous devons régulièrement enlever des déchets de toutes sortes déposés dans les chemins, au bord des routes ou sur la levée de la Loire. On trouve des gravats, des déchets végétaux, des matelas, voir même des bidons de 250l remplis d'huile de vidange usagée.

Les contrevenants peuvent être des particuliers ou des entrepreneurs ne souhaitant pas payer la taxe pour déposer leurs détritux en déchetterie.



Face à ce problème et ces comportements irresponsables qui coûtent cher à la collectivité, les élus sont démunis. Difficile et coûteux d'installer des caméras dans tous les endroits régulièrement dégradés. Comme vous avez pu le constater, certains chemins très touchés par ce fléau ont été barrés pour éviter ces dégradations. Ils restent accessibles aux riverains, aux exploitants agricoles et aux véhicules hippomobiles. Même si cette solution n'est pas la panacée, car elle risque de déplacer les incivilités, elle permet de préserver une partie de l'environnement de toutes ces souillures.

Un peu de bon sens, quelques efforts et du sens civique pourraient contribuer à améliorer notre cadre de vie, nous espérons que ces mots n'ont pas disparu du dictionnaire.

Les sanctions

Dépôt illégal de déchets :

Amende de catégorie 4 (750€ maxi) ou 5 (1 500€ maxi et 3 000€ maxi en cas de récidive).

Pour une entreprise : amende forfaitaire de 1 500€.

En cas d'enquête, comparution devant un juge et peine de 2 ans d'emprisonnement ainsi que d'une amende allant de 75 000€ à 375 000€ (pour une personne morale).

Déchèterie

Afin de pouvoir accéder à la déchetterie de Cléry Saint André, et bientôt aux déchetteries de Meung sur Loire et Saint Ay, il faut vous inscrire en suivant le lien ci-dessous, afin que votre plaque d'immatriculation soit lue, reconnue et que la barrière puisse s'ouvrir.

Veillez vous munir d'un justificatif de domicile et de vos cartes grises pour l'inscription – pour les professionnels, un extrait Kbis vous est également demandé.

Une inscription est valable pour tous les sites de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, si vous vous êtes inscrit pour la déchetterie de Cléry Saint André, vous n'avez rien à faire de plus!

<https://www.ccterresduvaldeloire.fr/reseau-des-dechetteries/>



Horaires d'été déchetterie de Cléry
A compter du 1er avril

Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi
9h-12h / 14h-18h



Un mariage émouvant

Un jeune conseiller municipal a eu la chance de participer à la célébration du mariage de deux membres de sa famille.

Drapé de son écharpe, il s'est joint aux élus chargés d'officier la cérémonie.

Ce geste symbolique a touché les mariés ainsi que l'assemblée et témoigne de son implication dans la vie de notre communauté.

Matinée Ecocitoyenne

Pour cette nouvelle édition de la matinée écocitoyenne, les jeunes conseillers municipaux ont participé à l'élaboration de l'affiche en proposant des slogans originaux et percutants. Voici quelques exemples qui témoignent de leur créativité exceptionnelle :

La planète est entre nos mains, protégeons-là

Venez nous aider à ramasser les déchets, la planète vous dira merci

La nature n'aime pas les déchets, venez les enlever

Déchets ramassés, planète en bonne santé

Les déchets n'attendent que vous

Pas de nature, pas de futur

L'écologie, c'est la vie

Etre écologique, c'est logique

La journée du ramassage, c'est dans mon village

Venez comme vous êtes, merci pour la planète

Don de matériel scolaire



La municipalité donne des tables et des chaises (couleurs variées). Elles seront distribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Il est donc important de s'inscrire rapidement et avant le 30 avril 2023.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

A vos agendas

Les associations animent Dry

25/03 : Carnaval - APE les Ecureuils

26/03 : Loto - Comité des Fêtes

26/03 : course cycliste - Meung Cyclisme

09/04 : Chasse aux œufs - Comité des Fêtes

25/06 : Fête des Ecoles - APE les Ecureuils

01/07 : Boum de l'Ecole primaire - Comité des Fêtes

La vie de notre commune est riche en événements et manifestations. C'est pourquoi, nous vous invitons à venir nombreux participer à ces rendez-vous qui sont des moments privilégiés pour se retrouver, échanger et célébrer notre vivre-ensemble.

Cérémonies & manifestations municipales

01/04 - Matinée Ecocitoyenne

30/04 - Déportés

08/05 - Victoire de la 2nde guerre mondiale

02/06 - Remise des lots des concours des maisons fleuries et décorations de Noël

10/06 - Cinéma plein air Le voyage de Chihiro

18/06 - Appel du Général de Gaulle

Nous contacter

tel : 02 38 45 71 07 - Fax : 02 38 45 97 05

Courriel : accueil@mairie-dry.fr - Web : <http://www.mairie-dry.fr> - Facebook : [Mairie De DRY](https://www.facebook.com/Mairie-De-DRY)